



Direction générale des services
Direction des affaires juridiques et institutionnelles

Extrait des délibérations
du Conseil d'Administration de l'Université Grenoble Alpes
Séance du lundi 12 octobre 2020

N°18 – D. 12.10.2020

L'an deux mil vingt, le douze octobre à quatorze heures, le conseil d'administration de l'Université Grenoble Alpes était rassemblé en séance plénière sous la présidence de Monsieur LAKHNECH Yassine, président.

Point à l'ordre du jour :

7.2.3. Désignation conseil de service du centre de santé

Membres présents : VINCENT Thierry, BERRUT Catherine, PERSICO Simon, CHALON Nathalie, SCHWARTZ Jean-Luc, COURTOIS Nathanaël, BORRAS Isabelle, LETUE Frédérique, GUINET Éric, SCOLAN Virginie, BOLF Edith, LAMBLIN Jacob, BESSIERES Bernard, OUDART Martin, BERZIN Corinne, SAMSON Yves, DAUGUET Pascale, BARBIER Emmanuel, ADAM Véronique, MERLE Elsa, GIUNTA Chloé, RIFFARD Coline, DESPREZ Frédéric, MICHEL Mickaël.

Membres représentés : Sans objet.

Membres absents ou excusés : tous les autres membres.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Considérant que, dans le cadre du renouvellement du conseil de service du centre de santé, il convient de procéder à la désignation comme suit pour siéger au sein de ce conseil :

- Désignation de 5 représentants des étudiants de l'UGA.

Considérant les candidatures suivantes :

- Gregor DAVID,
- Loona MAURENAS,
- Yasmine TOUHAMI,
- Nathanaël COURTOIS,
- Chloé GIUNTA.

Il est procédé à un vote par voie électronique sur ces candidatures.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	41
Membres présents	24
Nombre de votants	24
Gregor DAVID	19
Loona MAURENAS	19
Yasmine TOUHAMI	19
Nathanaël COURTOIS	19
Chloé GIUNTA	19
Abstentions	5

Au regard des votes, Gregor DAVID, Loona MAURENAS, Yasmine TOUHAMI, Nathanaël COURTOIS, Chloé GIUNTA sont désignés par le conseil d'administration pour siéger au sein du conseil de service du centre de santé.

Fait à Saint-Martin-d'Hères, le 12 octobre 2020

Publié le : 08/12/2020

Transmis au Rectorat le : 08/12/2020

Pour le Président et par délégation

*Pour le Président et par délégation
Le Directeur général des services
Joris BENELLE*

Le Directeur général des services,
Joris BENELLE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.